



**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 23 janvier 2026
Convocation du : 15 janvier 2026
Conseillers en exercice : 35
Conseillers présents : 26

L'an deux mille vingt six, le vingt trois janvier à 19h30, les membres du Conseil Municipal de la Ville d'ARMENTIÈRES se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Jean-Michel MONPAYS, Maire d'Armentières.

PRESENTS :

Jean-Michel MONPAYS, Laurent DERONNE, Sylvie GUSTIN, Arnaud MARIE, Céline LEROUX, Catherine DE PARIS, Martine COBBAERT, Martine DUBREU, Bernard HAESEBROECK, Rut LERNER-BERTRAND, Valérie PRINGUEZ, Grégory PICKEU, Alexis DEBUISSON, Dominique BAILLEUL, Véronique NAEYE, Carole CASIER, Sophie TANGHE, Philémon BRUNET, Michel PLOUY, Jean-Jacques DERUYTER, Caroline BAURANCE, Hans LANDLER, Bruno VANGAEVEREN, Benjamin TISON-BEERNAERT, Mélanie DEZEURE, Teddy HALSBERGHE

EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

Hugues QUESTE pouvoir à Jean-Michel MONPAYS, Jean-Louis MERTEN pouvoir à Bernard HAESEBROECK, Philippe CATTOIRE pouvoir à Sylvie GUSTIN, Thomas BLACTOT pouvoir à Martine COBBAERT, Ibtissam MARZAK-AFFAOUI pouvoir à Dominique BAILLEUL, Lahcem AIT EL HAJ pouvoir à Catherine DE PARIS, Pierre VANNESTE pouvoir à Arnaud MARIE, Cristiane DELESTREZ pouvoir à Laurent DERONNE, Mylène DURIN-MERAD pouvoir à Céline LEROUX

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Valérie PRINGUEZ

DE26_004

**ADMINISTRATION MUNICIPALE
COMMISSION D'APPEL D'OFFRES
DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Autorisation - Approbation

Pour les communes de 1 000 habitants et plus, le nombre des élus de la Commission d'Appel d'Offres est de cinq en plus du Président. Les cinq membres titulaires du Conseil Municipal sont élus par le Conseil Municipal à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Il doit être procédé selon les mêmes modalités, à l'élection des suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires.

L'élection des membres titulaires et des suppléants a lieu sur la même liste sans panachage, ni vote préférentiel par ordre de présentation.

Chaque liste comporte un nombre égal de titulaires et de suppléants et l'élection d'un titulaire entraîne l'élection du suppléant.

Toutefois, les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges à pourvoir.

L'ordre de présentation des candidats doit être établi avec mention du titulaire et du suppléant correspondant.

En cas d'égalité des restes, le siège restant à attribuer revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages. En cas d'égalité de suffrages de listes en présence, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être élus.

La composition de la commission doit respecter le principe de la représentation proportionnelle. Cette disposition a pour conséquence que la liste « Armentières en Tête ! » ne peut siéger. Néanmoins, pour permettre l'expression pluraliste des élus il est proposé la répartition suivante :

Aimer Armentières et Agir pour l'Humain : 3 titulaires – 3 suppléants
Armentières avec Fidélité et Bon Sens : 1 titulaire – 1 suppléant
Armentières en Tête ! : 1 titulaire – 1 suppléant

Par délibération DE22.021 du 4 mars 2022, Véronique NAEYE, Rut LERNER-BERTRAND, Dominique BAILLEUL, Caroline BAURANCE, Benjamin TISON-BEERNAERT, Thomas BLACTOT, Alexis DEBUISSON, Sophie TANGHE, Désiré BAILLON, Catherine HALOS ont été désignés membres de la Commission d'Appel d'Offres.

Suite à la démission de plusieurs membres, il y a lieu de revoir la composition de la Commission d'Appel d'Offres.

Il est donc demandé aux Présidents de Groupe de présenter leur liste de candidats pour siéger au sein de la Commission d'Appel d'Offres.

Candidatures titulaires :

- Liste « Aimer Armentières et Agir pour l'Humain » : Véronique NAEYE, Rut LERNER-BERTRAND, Dominique BAILLEUL
- Liste « Armentières avec Fidélité et Bon Sens » : Jean-Jacques DERUYTER
- Liste « Armentières en Tête ! » : Benjamin TISON-BEERNAERT

Candidatures suppléants :

- Liste « Aimer Armentières et Agir pour l'Humain » : Thomas BLACTOT, Alexis DEBUISSON, Sophie TANGHE
- Liste « Armentières avec Fidélité et Bon Sens » : Bruno VANGAEVEREN
- Liste « Armentières en Tête ! » : Mélanie DEZEURE

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide :

- De valider la liste des représentants de la commission d'appel d'offres.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Ainsi fait et délibéré
comme ci-dessus,

Pour expédition conforme,
Le Maire,

Valérie PRINGUEZ
Conseillère Municipale
Secrétaire de Séance

Jean-Michel MONPAYS